



Aides régionales et locales 2012 pour l'énergie solaire, en complément des aides d'Etat

(Crédit d'impôt, PTZ, Fonds Chaleur...)

Dernière mise à jour 7 mai 2012

Liste non exhaustive – Informations susceptibles d'être modifiées
Données non contractuelles. Enerplan ne pourra être tenu responsable en cas d'information erronée.
Vérifiez auprès de votre Espace Info Energie, du conseil régional ou de la collectivité locale



	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Alsace	<p>Région : aide forfaitaire de 400 € sur la main d'œuvre (si justification de travaux de rénovation BBC et dernier impôt sur le revenu ≤ 1500€)</p> <p>Collectivités : Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site Energivie</p> <p>Fournisseurs d'énergie : +Réseau GDS 20 €/m² +Énerest Gaz de Strasbourg 60 € +Électricité de Strasbourg 400 € +Vialis 300 €</p>	<p>Région : aide forfaitaire de 400 € sur la main d'œuvre (si justification de travaux de rénovation BBC et dernier impôt sur le revenu ≤ 1500€)</p>	<p>Chauffe eau solaire Collectif ou SSC < 200m²</p> <p>Région 30 % - ADEME 15 %</p> <p>(Coût maxi de 1 250 €/m² pour une installation < 25 m² et 1 100 €/m² au delà – Productivité supérieure à 450 kWh/m².an ou 350 kWh/m².an pour les SSC)</p> <p>Plus d'information : Energivie</p>	<p>Particuliers : + Région : Pas d'aide</p> <p>+ Collectivités : Renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site Energivie</p> <p>Collectif : +Région : Pour les Communes, EPCI, Associations et Bailleurs sociaux : Installation sur des bâtiments BBC (financés dans le cadre d'un dispositif régional ou fourniture d'une certification BBC Effinergie, sauf pour les regroupements citoyens) Aide de 1 500 €/kWc plafonnée à 20.000€ et 20 % du montant total de l'installation pour des installations < à 36 kVA</p>	<p>Gestion de la Région avec ses relais</p> <p>Région Alsace Service Environnement 03 88 15 65 11</p> <p>ADEME Alsace : 03 88 15 46 46</p> <p>Pour connaître les cahiers des charges des appels à projets : www.energivie.fr</p>
Aquitaine	<p>Région : Aucune aide</p> <p>Collectivités : - Cté de Com de Soule-Xiberoa : 300€ - Ville de Libourne : 300 € (2 à 7 m²) - Cté de Communes de Lacq : 700 à 900 €</p>	<p>Région : Aucune aide</p> <p>Collectivités : - Cté de Communes de Lacq : 600 à 700 €</p>	<p>Parité région + ADEME</p> <p>Les opérations de plus de 25 m² sont aidées dans le cadre du Fonds Chaleur Renouvelables avec une analyse économique. Principe des 5 % sur le MWh sur 20 ans entre solaire et solution de référence</p> <p>ADEME : Appel à projet Chaleur Renouvelable Conditions ici</p> <p>Hors Fonds Chaleur Renouvelables Coût du système solaire hors appoint plafonné à 1,75 €/kWh produit/an et analyse économique.</p>	<p>Particuliers : Aucune aide</p> <p>+ Cté de Communes de Lacq : 500 € en plus d'une install ST</p> <p>Collectif : - CG64 : 2 € / Wc plafonnée à 10 000 € et uniquement pour les collectivités locales. - Appel à projet dans le cadre du Feder</p>	<p>Gestion de l'ADEME</p> <p>Région Service Technologies de l'environnement : 05 57 57 80 00</p> <p>ADEME Aquitaine : 05 56 33 80 00</p>

			Aide définie en comparant le prix du MWh solaire de la solution de référence.		
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Auvergne	Région : aide sur la part non éligible au Crédit d'impôt, sous critères de revenus, forfait de 1300 € (labels Ôsolaire et QualiSol obligatoires) En savoir plus : Conseil Régional d'Auvergne	Région : aide sur la part non éligible au Crédit d'impôt, sous critères de revenus, forfait de 2000 € (labels Ôsolaire et QualiSol obligatoires) En savoir plus : Conseil Régional d'Auvergne	<u>Région :</u> Installations de production d'eau chaude sanitaire (> 7 m ²) et/ou de chauffage (> 20 m ²) réalisées par les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics et organismes publics divers, les associations, les entreprises, les copropriétés. Aide aux études : 25% maxi Aide aux investissements : 600€/m² maxi , le temps de retour sur investissement cible : 10 ans En savoir plus : Conseil Régional d'Auvergne	<u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>+ Collectivités :</u> CG Allier : 20% plafonné à 2€/Wc <u>Collectif :</u> Aucune aide	Particuliers : EIE gèrent et assemblent les dossiers et transmet à la Région Collectif : gestion commune ADEME-Région Région Service Environnement 04 73 31 93 22 ADEME Auvergne 04 73 31 52 80
Basse-Normandie	<u>Région :</u> Chèque éco-énergie : 750 € (arrêt des inscriptions le 01/04/11 et fin des demandes de chèque le 31/12/11) <u>Collectivités :</u> - Caen : 300 € - Coutance : 300 € - Hérouville St Clair : 800 € - Arromanche les Bains, Asnelles, Banville, Bazenville, Courseulles/Mer, Crepon, Graye/Mer, Meuvaines, St Come-de-Fresne, Ste Croix/Mer, Ver/Mer : 400 €	<u>Région :</u> Chèque éco-énergie : 1250 € (arrêt des inscriptions le 01/04/11 et fin des demandes de chèque le 31/12/11) <u>Collectivités :</u> - Hérouville St Clair : 800 € - Arromanche les Bains, Asnelles, Banville, Bazenville, Courseulles/Mer, Crepon, Graye/Mer, Meuvaines, St Come-de-Fresne, Ste Croix/Mer, Ver/Mer : 800 €	<u>ADEME+Région en parité :</u> 40% du montant de l'investissement (main d'oeuvre et matériel) plafonné à 350 € HT/ m² de panneaux solaires	<u>Particuliers :</u> <u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Hérouville St Clair : 800 € (valide si éligible à l'aide Région) <u>Agriculteurs et Collectivités :</u> 2,5 €/Wc plafonné à 30% HT et à 3kWc Sont éligibles les équipements de PV, dans la mesure où ils sont associés à des actions de réduction des consommations d'électricité. Ne sont pas éligibles les équipements de production associés à un chauffage électrique ou une PAC aérothermique.	Gestion de la Région Biomasse Normandie (EIE) : 02 31 34 24 88 Région Mission Environnement 02 31 06 98 98 ADEME Basse-Normandie 02 31 46 81 00

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Bourgogne	<p><u>Région</u> : Aucune aide</p> <p><u>Collectivités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> + Auxerre : 100 €/m² (maxi 500 €) + Beaune : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² et > : 750 € + Gevrey-Chambertin: 400 € + Fontaine-lès-Dijon : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² : 740 € + Longvic : 400 € + St Apollinaire : 400 € + Semur-en-Auxois «Lotissement Mont-Drejet III» : 1200 € + Sennecey-lès-Dijon : 4 % du matériel, plafonné à 500 € + Talant : 400 € + Cluny : 100€ + Le Breuil : 200 € (limité à 10 opérations/an ; CESI & SSC confondus) + Moroges : 150€ 	<p><u>Région</u> : Aucune aide</p> <p><u>Collectivités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> + CG Saône-et-Loire : 500 € (capteurs plans >10m², sous vide > 6 m²) + Auxerre : 100 €/m² (maxi 1500 €) + Beaune : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² et > : 750 € + Gevrey-Chambertin: 500 € + Fontaine-lès-Dijon : 740 € + 260 € si intégration + Longvic : 600 € + 200 € si intégré bâti + St Apollinaire : 500 € + Semur-en-Auxois «Lotissement Mont-Drejet III» : 2000 € + Sennecey-lès-Dijon : 4 % du matériel, plafonné à 500 € + Talant : 800 € + Chalon Sur Saône : 200 €/m² (maxi 3500 €) + Cluny : 100 € + Le Breuil : 200 € (limité à 10 opérations/an ; CESI & SSC confondus) + Moroges : 300€ 	<p>ADEME + Région : Dispositif Fonds Chaleur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur non concurrentiel : 60% - Secteur concurrentiel : 65 % petite entreprise, 55 % moyenne entreprise et 45 % grande entreprise <p>600 €/m² de surface d'entrée de capteurs vitrés (capteurs plans ou sous vide)</p> <p>150 €/m² de capteurs non vitrés (moquette solaire)</p> <p><u>+ Collectivités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CG 71 : 10% (pour tout type de maître d'œuvre) 	<p><u>Particuliers</u> : Aucune aide</p> <p><u>+ Collectivités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CG Saône-et-Loire : 700 € - Auxerre : 200 €/m² (maxi 1000€) - Beaune : <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 m² : 450 € - 3 à 5 m² : 600 € - 5 à 7 m² et > : 750 € - Longvic : 1 € / kWh sur la base de 1000 kWh / kWc installé - maxi 800 € - Cluny : 100 € - Moroges : 300 € <p><u>Collectif</u> : Aucune aide</p>	<p>Particuliers : Région Collectif : Gestion commune ADEME-Région</p> <p>Région Service Environnement 03 80 44 33 00</p> <p>ADEME Bourgogne 03 80 76 89 76</p>
Bretagne	<p><u>Région</u> : aucune aide</p> <p><u>Collectivités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CG Côtes-d'Armor : 500 € - Pays de Lorient : 60 €/m² - Ville de Lorient : 60 €/m² - Locquirec, St Domineuc : 300 € 	<p><u>Région</u> : aucune aide</p> <p><u>Collectivités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CG Côtes-d'Armor : 1000 € - Pays de Lorient : 60 €/m² - Ville de Lorient : 600 € - Locquirec, St Domineuc : 300 € - Plougastel-Daoulas, Guilers : 	<p>ADEME et Région en parité :</p> <p>> 7m² : aide à 60% maxi de l'investissement. Plafond des subventions encadré par les critères de l'union européenne</p> <p>Instruction ADEME/Région – Cahier des charges de l'appel à projets 2012</p>	<p><u>Particuliers</u> : aucune aide</p> <p><u>+ Collectivités</u> : aucune aide</p> <p><u>Collectif</u> : aucune aide</p>	<p>Collectif : gestion commune ADEME-Région</p> <p>Région Service Environnement 02 99 27 10 10</p> <p>ADEME Bretagne</p>

	- Plougastel-Daoulas, Guilers : 50€/m ² dans la limite de 20m ² 50€/m ² dans la limite de 6m ²	50€/m ² dans la limite de 20m ²			02 99 85 87 00
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Centre	<u>Région :</u> Prêt à taux 0% ISOLARIS d'un montant maxi de 5000 € et / ou Eco - PTZ (matériel référencé Ô Solaire ou CSTBat ou SolarKeymark ; installateur Qualisol ou Qualibat) <u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de la région Centre	<u>Région :</u> Prêt à taux 0% ISOLARIS d'un montant maxi de 10 000 € et / ou Eco - PTZ (matériel référencé Ô Solaire ou CSTBat ou SolarKeymark ; installateur Qualisol ou Qualibat) <u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de la région Centre	ADEME + Région : Appel à projets (Fond Chaleur + CPER), en direction des entreprises, collectivités, associations et bailleurs sociaux Appel à candidatures	<u>Particuliers :</u> Aucune aide + Collectivités : Consultez le tableau des aides locales de la région Centre <u>Collectif :</u> Aucune aide	Pour les CESI SSC, pré-instruction gérée par les EIE et les organismes bancaires partenaires d'ISOLARIS Pour les autres dispositifs : ADEME Centre : 02 38 24 00 00 Région, Pole Efficacité Energétique: 02 38 70 34 41
Champagne-Ardenne	<u>Région :</u> 600 € <u>Collectivités :</u> - Cté de Com des Crêtes Préardennaises : 60 €/m ² dans le cadre d'une OPATB - Pays Sedannais : 60 €/m ² plafonné à 450 € - Cté de Com des 3 Cantons : 60€/m ²	<u>Région :</u> 1200 € <u>Collectivités :</u> - Pays Sedannais : 60 €/m ² plafonné à 1000 € - Cté de Com des 3 Cantons : 60 €/m ² dans le cadre d'une OPAH	ADEME+Région : (Hors fonds chaleur) <u>Secteur non-concurrentiel :</u> 70% de l'assiette plafonné à 2,5€/kWh productible annuellement <u>Secteur concurrentiel :</u> Pas de cadre <u>Collectivités :</u> - Pays Sedanais : 60 €/m ² plafonné à 1200 € pour ECSColl et 2000 € pour SSC Collectif	<u>Région :</u> Aucune aide	Instruction DR ADEME Région Direction de l'Aménagement du Territoire : 03 26 70 31 31 ADEME Champagne-Ardenne 03 26 69 20 96
Corse	Collectivité territoriale de Corse : - 600 € < à 4 m ² - 1000 € >= à 4 m ² + 150 € si éléments séparés et intégrés	Collectivité territoriale de Corse : Aucune aide	<u>Secteur non-concurrentiel :</u> 80 % de l'investissement, plafonné à 1,75 €/ kWh <u>Secteur concurrentiel :</u> 50 % de l'investissement, plafonné à 1,75 €/ kWh	<u>Particuliers :</u> Jusqu'à 2 €/Wc (maxi 3 kWc) <u>Collectif :</u> 65 % du coût de l'installation: 5€/Wc maxi et TRI entre 5,75% et 9,2% (maxi 80 kWc)	Gestion de la Collectivité Territoriale de Corse Direction Déléguée à l'Energie (Office de l'environnement de la Corse) : 40, cours Noël Franchini – Immeuble Benedetti 20090 Ajaccio

					04 95 50 99 30 www.oec.fr ADEME Corse : 04 95 10 58 58
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Franche-Comté	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Besançon : 300 € - Fossemaigne : 150 € - Port sur Saône : 50% de la main d'œuvre plafonnée à 500 € si intégration des capteurs en toiture - Villiers-sur-port : 1000 €	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Fossemaigne : 300 € - Port sur Saône : 50% de la main d'œuvre plafonnée à 500 € si intégration des capteurs en toiture - Villiers-sur-port : 1000 €	ADEME +Région : Installations dont productivité ≥ 350 kWh/m ² /an <i>Secteur public, l'habitat social, les associations :</i> 50% (dont Région 25%) des coûts éligibles, plafonnée à 600€ par m ² de capteurs + aides des CG 39 et 70 (25 à 30%) <i>Pour le secteur concurrentiel :</i> 40% (dont Région : 20%) des coûts éligibles, plafonnée à 600€ par m ² de capteurs + aides des CG 39 et 70 (20 à 30%)	<u>Particuliers :</u> Aucune aide + <u>Collectivités :</u> - Fossemaigne : 300 € - Port sur Saône : Prise en charge des frais de raccordement au réseau dans la limite de 500 € <u>Collectif :</u> Aucune aide + <u>Collectivités :</u> - CG70 : 30% d'une assiette plafonnée à 15 000 € (pour projets menés par un groupement de collectivités sur bâtiments publics)	Gestion de la Région Région Service Energie 03 81 61 61 61 ADEME Franche-Comté 03 81 25 50 00

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Haute-Normandie	<u>Région :</u> Chèque énergie (modalités définies mi-février par le CR) <u>Collectivités :</u> - CG de Seine Maritime : 1300 € - Cté d'Agglo des Portes de l'Eure (CAPE) : 500 € sur la main d'oeuvre - Petit Couronne : 300 €	<u>Région :</u> Chèque énergie (modalités définies mi-février par le CR) <u>Collectivités :</u> - CG de Seine Maritime : 1800 € - Cté d'Agglo des Portes de l'Eure (CAPE) : 800 € sur la main d'oeuvre - Petit Couronne : 300 €	<u>ADEME :</u> Dispositif du Fonds Chaleur <u>Région :</u> Association, bailleurs sociaux, bâtiments publics : 300 €/m² , plafond à 80 % du coût HT. Conditions d'éligibilité soumises à performance énergétique du bâtiment et installations par in installateur Qualisol.	Aucune aide	Gestion par la Région de façon autonome Région Service Environnement 02 35 52 56 00 ADEME Haute-Normandie 02 35 62 24 42
Ile de France	<u>Région :</u> Forfait 800€ sur la main d'œuvre. Le matériel doit être référencé Ô Solaire et l'installateur doit être Qualisol ou Qualibat. Le demandeur doit disposer d'un revenu fiscal du ménage par unité de consommation inférieur à 28.362€ ou présenter un niveau de performance énergétique de la résidence principale élevé (BBC ou classe A ou B du DPE). <u>+ Collectivités :</u> - CG 95: 500€, chèque énergie, matériel Ô Solaire, installé par un installateur Qualisol - Com d'Agglo Arc de Seine (92) : 50% HT sur main d'œuvre, maxi 900€ - Pantin : 150 € TTC/m² sur la main d'œuvre de l'installation, plafonné à 1.000 € - Montreuil : - particuliers : 30% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 450€ - copropriétés : 10% du montant HT de la main	<u>Région :</u> Forfait 1300€ sur la main d'œuvre. Le matériel doit être référencé Ô Solaire et l'installateur doit être Qualisol ou Qualibat. Le demandeur doit disposer d'un revenu fiscal du ménage par unité de consommation inférieur à 28.362€ ou présenter un niveau de performance énergétique de la résidence principale élevé (BBC ou classe A ou B du DPE). <u>+ Collectivités :</u> - CG 95: 800€, chèque énergie, matériel Ô Solaire, installé par un installateur Qualisol - Com d'Agglo Arc de Seine : 50% HT sur main d'œuvre, max 1500€ - Pantin : 150 € TTC/m² sur la main d'œuvre de l'installation, plafonné à 1.000 € - Montreuil : - particuliers : 30% du montant HT de la main	<u>Etudes de faisabilité Solaire Thermique</u> - 25 % dépenses éligibles pour la Région et 25% pour l'ADEME ; maxi : 200 000€ <u>Travaux Solaire Thermique</u> - Pour les investisseurs publics, para-publics et les bailleurs sociaux: les installations dont la productivité > à 350 kWh/m ² /an : aide maximum de 30 % des dépenses éligibles HT pour la Région et 30% des dépenses éligibles HT pour l'ADEME ; montant d'aide maximal sur un projet : 1 000 000 € <u>+ Collectivités :</u> - CG 95 : bailleurs publics/privés et copropriétés, 10 logements minimum, subvention de 20% sur la main d'œuvre et les matériels (hors frais d'études), plafond à 200€/logement - Pantin : (copropriétés moins de 20 logements) : 10% de la main d'œuvre TTC de l'installation globale - plafonné à 5.000 € - au prorata des millièmes	<u>Particuliers :</u> (Région) Forfait 750€ sur la main d'œuvre. L'installateur doit être QualiPV ou Qualibat. Le demandeur doit disposer d'un revenu fiscal du ménage par unité de consommation inférieur à 28.362€ ou présenter un niveau de performance énergétique de la résidence principale élevé (BBC ou classe A ou B du DPE). <u>+ Collectivités :</u> - Pantin : 200 € TTC , sur la main d'œuvre - Montreuil : - particuliers : 30% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 900€ - copropriétés : 10% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 450€ <u>Collectif :</u> Région : Pour les investisseurs publics et para-publics, et les bailleurs sociaux : Installations entre 3 et 250kWc. Si bénéficiant de la prime	Région Direction Environnement 01 53 85 76 52 ADEME Ile de France 01 49 01 45 47 Com d'Agglo Arc de Seine 0800 10 10 21

	d'œuvre, plafonnée à 9000€	d'œuvre, plafonnée à 450€ - copropriétés : 10% du montant HT de la main d'œuvre, plafonnée à 9000€		d'intégration : 0,6 €/ kWh annuel Si non bénéficiant de la prime : 1 €/ kWh annuel. ADEME : Délibération en cours	
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Languedoc-Roussillon	<u>Région :</u> Aucune aide depuis le 15/07/10 <u>Collectivités :</u> - CG Pyrénées-Orientales : 200 € - Com d'Agglo Narbonne : 650 € - Clapiers : 150 € si foyer ≤ 2 personnes ; 300 € si ≥ à 3 personnes (plafond de ressource > de 30% au plafond Prêt Taux Zéro) - Prades (66) : 250 € - Pignan : 200 €	<u>Région :</u> Aucune aide depuis le 15/07/10 <u>Collectivités :</u> - Com d'Agglo Narbonne : 650 €	ADEME + Région : - Organismes HLM : Aide maxi de 1€/kWh/an, bonus de 0,6€/kWh/an si éligible Fonds Chaleur - <u>Autres secteurs collectifs :</u> Aide maxi de 0,6€/kWh/an, bonus de 0,6€/kWh/an si éligible Fonds Chaleur + <u>Collectivités :</u> - CG Gard : 0,3 €/kWh produit - CG Hérault : 130 €/m ² maxi - CG Lozère : 10% HT max 670€/m ² - CG 66 : 330 €/m ² pour établ d'accueil spécialisés et 130 €/m ² : autres cas	<u>Particuliers :</u> Aucune aide depuis le 15/07/10 <u>Collectif :</u> Aucune aide depuis le 18/06/10	Gestion ADEME et Région commune, décision : Région. Région Direction de l'environnement 04 67 22 80 00 ADEME Languedoc-Roussillon : 04 67 99 89 79
Limousin	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 500 € (jusqu'au 30/06/2011)	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 1500 € (jusqu'au 30/06/2011)	ADEME + Région <u>Secteur non-concurrentiel / collectivités :</u> 60% maxi du montant (objectif : abaisser le TRI à 10 ans), max 12000 €/TEP produite <u>Secteur concurrentiel :</u> 50 % maxi du montant (objectif : abaisser le TRI à 5 ans), max 12000 €/TEP produite	Région Aucune aide	Gestion de la Région Région Service Environnement : 05 55 45 17 41 ADEME Limousin : 05 55 79 39 34
Lorraine	<u>Région :</u> Aide possible dans le cadre de l'appel à projet 2012 "Contrat Climat Energie" (rénovation thermique à Haute Performance Energétique des	<u>Région :</u> Aide possible dans le cadre de l'appel à projet 2012 "Contrat Climat Energie" (rénovation thermique à Haute Performance	<u>Région :</u> 20% d'aide en standard + 10% pour les projets exemplaires ou démonstratifs (plafond à 300 000€)	<u>Particuliers :</u> Aucune aide + <u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales	Demandes dossiers type pour particuliers : EIE Traitement : Région Région Service

	maisons individuelles). 20% maximum du coût des travaux d'installation de systèmes de gestion des consommations énergétiques et des systèmes de chauffage et de production d'Eau Chaude Sanitaire dans la limite de 5 000 € d'aide par projet. Plus d'info : Cahier des charges appel à projets 2012 <u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de Lorraine	Energétique des maisons individuelles). 20% maximum du coût des travaux d'installation de systèmes de gestion des consommations énergétiques et des systèmes de chauffage et de production d'Eau Chaude Sanitaire dans la limite de 5 000 € d'aide par projet. Plus d'info : Cahier des charges appel à projets 2012 <u>Collectivités :</u> Consultez le tableau des aides locales de Lorraine	<u>ADEME :</u> 0,88 €/kWh productible ; assiette de coût éligible plafonnée à 2,5 €/kWh productible <u>Collectivités :</u> - Laneuville-devant-nancy : 40 €/m ²	de Lorraine <u>Collectif :</u> <i>Aucune aide</i>	Environnement 03 87 33 60 00 ADEME Lorraine : 03 87 20 02 90
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Midi-Pyrénées	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Cte de Com du Bassin Decazeville-Aubin : 200 € - Cte de Com Montauban Trois Rivières: 300 € (installateur Qualisol, matériel O Solaire) - Alvernac : 300 € - Pamiers : 60 €/m ²	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - Pamiers : 60 €/m ²	ADEME + Région : 60% maxi (Région 30% plafonnée à 400 €/m ²) Perf. mini. 400 kWh/m ² /an. La demande d'investissement doit s'intégrer dans une démarche globale de maîtrise de la demande en énergie et de recherche de l'efficacité énergétique. Pour la Région : seuls les bâtiments publics et des organismes de logements sociaux sont éligibles, sous réserve pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique d'atteindre le niveau requis par la réglementation sans avoir à prendre en compte la production d'eau chaude par les panneaux solaires thermiques.	<u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>Collectif :</u> Raccordé au réseau <i>Aide gérée par la Région (modalités détaillées) :</i> 6 000 €/kWc installé ; plafonnée à 100 000 € de dépenses ; Subvention proportionnelle d'investissement de 20% maximum de l'assiette éligible - Collectivités (communes < 15 000 habitants, EPCI < 40 000 habitants) - TPE/PME (au sens communautaire ; hors SCI) - Organisme de logement social Sites isolés : ADEME : 20% Seuls sont éligibles les investissements concernant les	Gestion Région Service Energie et Actions Climat : 05 61 39 66 23 ADEME Midi Pyrénées 05 62 24 35 36

			Dispositif du Fond Chaleur pour les installations à partir de 25 m ² Moquette solaire : 25% maxi (25 000 € maxi) uniquement les collectivités	refuges ou les résidences principales	
Nord Pas de Calais	<u>Région :</u> 1200 € par installation, réalisée par un installateur agréé Qualisol <u>Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...)	<u>Région :</u> 3600€ par installation, réalisée par un installateur agréé Qualisol <u>Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...)	ADEME Fonds chaleur pour les projets à partir de 25m ² . Possibilité FEDER au cas par cas pour les autres projets. <u>+ Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...)	<u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>+ Collectivités :</u> Consulter directement la collectivité concernée (municipalité, communauté de communes...) <u>Collectif : ADEME</u> Possibilité FEDER au cas par cas.	Gestion Région et EIE Région Direction Générale Aménagement Durable & Solidarité : 03 28 82 82 82 ADEME Nord Pas de Calais 03 27 95 89 70
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Pays de Loire	<u>Région :</u> Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP sociale), sous condition de la réalisation d'un audit thermique et énergétique et souhait de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de sa résidence principale (< 200 m ²) : Jusqu'à 50% d'aide sur le montant des travaux (sous condition de ressources) Plus d'informations <u>Collectivités :</u> - Cte de Com des Herbiers : 50% (maxi 200 €) - Aizenay, Cte de Com du Pays Yonnais: 100 €/m ² (maxi 300 €) - Angers-Loire métropole : 600 €	<u>Région :</u> Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP sociale), sous condition de la réalisation d'un audit thermique et énergétique et souhait de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de sa résidence principale (< 200 m ²) : Jusqu'à 50% d'aide sur le montant des travaux (sous conditions de ressources) Plus d'informations <u>Collectivités :</u> - Cte de Com des Herbiers : 50% (maxi 400 €) - Cte de Com Vie et Boulogne :	<u>ADEME</u> - Installations solaires thermiques > 7m ² de capteurs, taux d'aide déterminé après étude du dossier (dispositif fonds chaleur) Plus d'informations Pour les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements et les syndicats de copropriétaires : Aide Régionale à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des équipements Aide 30 % du montant des travaux d'investissement, aide plafonnée à 100 000 € Plus d'informations	<u>Particuliers :</u> Aucune aide <u>Collectif :</u> Aucun dispositif	Particuliers : Espaces Info Energie 0810 036 038 Conseil Régional, service environnement 02 28 20 54 16 Autres maîtres d'ouvrage : ADEME Pays de la Loire 02 40 35 68 00 Aides des collectivités : contacter directement les collectivités concernées

	- Andouillé : 300 € - Carquefou : 300 € - Chateaubriant : 400 € - Foussais-Payré : 150 €	1000 € - Andouillé : 300 € - Angers-Loire métropole : 600 €			
Picardie	<u>Région :</u> 230 €/m ² pour une installation de 2 à 7m ² de capteurs plans 380 €/m ² pour une installation de 2 à 4m ² de capteurs tubes sous vide	<u>Région :</u> 2 300 € pour une surface minimale de 10 m ² en capteurs plans, 6 m ² en capteurs tubes sous vide +750 € si intégration en toiture	ADEME Dispositif Fonds Chaleur Région et ADEME Aides dans le cadre du Fonds Régional pour l'Environnement, la Maîtrise de l'Energie (FREME)	Aucune aide	Pour les particuliers : Gestion des dossiers : Région Picardie - Direction de l'environnement : 03 22 97 28 63 Pour les projets collectifs : Gestion ADEME & Région Contact : Région Picardie - Direction de l'environnement : 03 22 97 38 44
	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Poitou-Charentes	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 500 € (si coût ≤ 1300€ HT/m ²) à 400 € (si coût entre 1300 et 1400€ HT/m ²) sur la main d'œuvre (Résidence principale, conditions de ressources, exigence installateur Qualisol) <u>Collectivités :</u> - Delta Sèvres Argent : 300 €	<u>Région :</u> Aide forfaitaire de 1400 € sur la main d'œuvre (Résidence principale, conditions de ressources, exigence installateur Qualisol Combi)	<u>ADEME et/ou Région :</u> FREE 2012 (règlement et modalités spécifiques) : Jusqu'à 80% des coûts éligibles. <u>ADEME :</u> Fonds Chaleur Renouvelable (règlement national et modalités spécifiques du Fonds Chaleur)	<u>Particuliers :</u> ≤ 9 kWc, sous conditions de ressources et installation sur résidence principale, coût inférieur à 5,5 € HT/Wc (exigence installateur QualiPV elec et QualiPV Bat) Forfait de 1000€ + Bonus de 500 € pour le remplacement d'un chauffe-eau électrique par un CESI <u>Collectif :</u> ≤150 kWc dont coût ≤ 3,5 € HT/Wc (pose comprise) Collectivités + Associations : aide forfaitaire de 0,4 €/Wc plafonnée à 15 000 €.	Instruction : Région : ST & PV particuliers, PV collectif ADEME : ST collectif Gestion administrative (convention, paiement) : service instructeur Région Service Energie : 05 49 38 47 43 ADEME Poitou-Charentes : 05 49 50 12 12
PACA	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - CG 04 : 350 €	<u>Région :</u> Aucune aide <u>Collectivités :</u> - CG 04 : 1500 €	Région + ADEME - 1,4 €/kWh pour le logement social - 1,2 €/kWh pour les autres maîtres d'ouvrages - 0,6 €/kWh pour les grands groupes	Région Particulier : Aucune aide Collectif : - Système d'aides aux « études » dans	Gestion CESI + SSC: Région et départements Collectif : ADEME Région Service

	<ul style="list-style-type: none"> - CG 06 : 300 € (en rénovation) - CG 84 : 350 € - Cté du pays d'Aubagne : 400€ - Cté de Pays d'Aix : 350 € - Gémenos : 10% HT plafonné à 500 € - Guillestre (05) : 150 € - Orange : 350 € - Fréjus : 200 € - Le Cannet : 800 € - Cagnes sur Mer : 350 € 	<ul style="list-style-type: none"> - CG 05 : 1200 € - Cté du pays d'Aubagne : 1150€ - Cté de Pays d'Aix : 500 € - Gémenos : 10% HT plafonné à 500 € - Guillestre (05) : 400 € - Le Cannet : 800 € 	<ul style="list-style-type: none"> - respect des taux d'aides maxi donnés par la commission européenne (70% pour les PME et copro, 60% pour les grands groupes) - ajustement de l'aide par une analyse économique <p><i>Critères d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - coût projet : inférieur à 1200€ HT/m² utile (comptage inclus) - Consommation du poste chauffage du bâtiment existant : inférieure à : <ul style="list-style-type: none"> - zone H1 < 160 kWh/m² SHON.an - zone H2 < 130 kWh/m² SHON.an - zone H3 < 100 kWh/m² SHON.an <p>Ces données donc uniquement pour les projets de plus de 20m², et les factures doivent être annexées à l'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les copropriétés restent éligibles si elles renoncent à demander le crédit d'impôt qui n'est pas cumulable avec les aides ADEME pour le solaire thermique - Projets neufs de promotion immobilière privée exclus.. <p><i>Assiette éligible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût comptage sera intégré dans l'assiette globale <p><i>Les anciens critères restent d'actualité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - productivité > 550 kWh/m².an - coût < 2€HT /kWh solaire utile - bâtiment neuf : niveau THPE EnR 	<p>le cadre du CPER</p> <p>Collectivités Particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - CG 06 : 500 € - Gémenos : 10% HT (max 500 €) <p>Collectif</p> <p><u>Secteur public, associatif et social :</u> CG 05 : 20%, plafonné à 20 000 €</p> <p><u>Secteur concurrentiel :</u> CG 05 : 10%, plafonné à 10 000 €</p>	<p>Environnement 04 91 57 50 57</p> <p>ADEME PACA 04 91 32 84 44</p>
--	--	---	--	---	--

			Collectivité - CG 06 : en rénovation, 50% du matériel, plafonné à 500€/logement - CG 05 : <u>Secteur public, associatif et social :</u> 20%, plafonné à 20 000 € <u>Secteur concurrentiel :</u> 10%, plafonné à 10 000 €		
--	--	--	---	--	--

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Rhône-Alpes	<p><u>Chèque Région :</u> 300 € (Revenus annuels fiscaux inférieurs au plafond de ressources du Prêt à Taux 0%)</p> <p><u>Collectivités :</u> + CG Rhône : 100 €, forfait sur les frais du contrat de maintenance annuel de l'installation + CG Savoie : 500 € + Aime : 30% (maxi 150€) + Aigueblanche : 150€ + Aix-les-Bains : 70 €/m² (maxi 350 €) + Albens, Chignin, St Badolph, St Pierre d'Albigny : 30% (maxi 300€) + Albertville : 60 €/m² + Annecy : 20% du coût de l'installation (réalisé par une un installateur Qualisol ; maxi 1500€) + Apremont, Châteauneuf, Cté de Com Chautagne, Cté de Com cœur de Maurienne, Cté de Com Maurienne Galibier, Cté de Com la Rochette Val Gelon, Jacob Bellecombette, Laissaud, Lanslebourg, La Motte Servolex, Les Mollettes, St Etienne de Cuines, St Hélène du Lac : 300 € + Bassens, Champagny en Vanoise, La Ravoire, Meylan, Modane, Moutiers, Queige, St Alban Leysse, Ste Marie de Cuines, Venthon, Yenne, St-Paul-Trois-Châteaux, Chaussan, Grézieu-la-Varenne, Messimy : 200 € + Barberaz : 30 % (maxi 200 €)</p>	<p><u>Chèque Région :</u> 1000 € (Revenus annuels fiscaux inférieurs au plafond de ressources du Prêt à Taux 0%)</p> <p><u>Collectivités :</u> + CG Rhône : 100 €, forfait sur les frais du contrat de maintenance annuel de l'installation + CG Savoie : 1200 € + Aime : 30% (maxi 150€) + Aigueblanche : 250€ + Aix-les-Bains : 70 €/m² max 560€ + Albens, Chignin, St Badolph, St Pierre d'Albigny : 30% (maxi 300€) + Albertville : 60 €/m² + Annecy : 20% du coût de l'installation (réalisé par une un installateur Qualisol ; maxi 1500€) + Apremont, Barby, Bassens, Châteauneuf, Gilly sur Isère, Jacob Bellecombette, Laissaud, Lanslebourg, La Motte Servolex, La Ravoire, Les Mollettes, Queige, St Alban Leysse, St Hélène du Lac, Termignon, Yenne : 300 € + Barberaz : 30 % (maxi 200 €) + Chambéry : 60 €/m² + Champagny en Vanoise, Ste Marie de Cuines, Venthon : 200 € + Chanaz : 330 € + Cognin : 20% (maxi 150€) + Cté de Com cœur de Maurienne, Cté de Com Maurienne Galibier, Cté de Com la Rochette Val Gelon, St Etienne de Cuines : 600 € + Cruet, Montagnole, Randens, Rognaix, Verel-Pragondran : 150 €</p>	<p><u>Région :</u> Appel à projet 2011 : conditions.</p> <p><u>Collectivités :</u> + CG Drôme : sur le montant HT ou TTC selon le régime TVA du maître d'ouvrage : Secteur public/privé : 10%, Secteur logement social : 50% max pour atteindre 80% d'aides publiques cumulées. + CG Loire : Collectivités : 12,5 % à 30 % HT Bailleurs sociaux : 20% HT plafonnée à 200 € / équivalent logement + CG Savoie (collectivité et établissement public) : 200 €/m² de capteur installé + Annecy : 20% du coût de l'installation dans le cadre d'une SCI ou d'une copropriété (réalisé par une un installateur Qualisol ; maxi 4500€)</p>	<p><u>Particuliers :</u> Aucune aide</p> <p><u>Collectivités :</u> + Aime : 30% (maxi 150€) + Aix-les-Bains : 520 € + Albens : 30% (maxi 300€) + Annecy : 20% du coût de l'installation (réalisé par une un installateur QualiPV ; maxi 1500€) + Albertville, Apremont, Châteauneuf, Dardilly, Jacob Bellecombette, Lanslebourg, La Motte Servolex, Montmélian, Queige, St Hélène du Lac : 300 € + Barberaz : 30 % (maxi 200 €) + Chambéry : forfait 500€ + Chanaz : 350 € + Cognin : 20% (maxi 150€) + Cté Com cœur de Maurienne, Cté Com Maurienne Galibier, Cté Com la Rochette Val Gelon, St Etienne de Cuines : 600 € + La Ravoire, Moutiers, St Alban des Villards : 400 € + Modane, St Alban Leysse, Ste Marie de Cuines, Venthon, Chaussan : 200 € + Mognard, St François de Sales, St-Verand : 100 € + Cruet, Montagnole, Rognaix, Termignon, Verel-Pragondran : 150 € + Meylan, Mouxy : 500 € + St Jean de Belleville : 10 €/m² max 100€ + St Martin de Belleville : 400 à 600€ + St Rémi de Maurienne : 75 €</p>	<p>Gestion Région et départements séparée</p> <p>Région Direction de l'Environnement et l'énergie 04 72 59 40 00</p> <p>ADEME Rhône-Alpes 04 72 83 46 00</p>

	<p>+ Barby, Cruet, Gilly sur Isère, Montagnole, Mouxy, Randens, Rognaix, St Alban des Villards, Termignon, Verel-Pragondran : 150 €</p> <p>+ Bourg-lès-Valence : 300 €</p> <p>+ Chambéry : 60 €/m²</p> <p>+ Chanaz : 225 €</p> <p>+ Cognin, Montailleur : 20% (maxi 150€)</p> <p>+ Cté de Com du Pays de Gex : 80 €/m² (maxi 400 €)</p> <p>+ Grézy sur Aix, Le Bourget du Lac : 30 €/m² (maxi 150 €)</p> <p>+ Mognard, St François de Sales : 100 €</p> <p>+ Montmélian : 500 €</p> <p>+ Montvalezan : 30 €/m²</p> <p>+ St Martin de Belleville : 300 à 500 €</p> <p>+ St Rémi de Maurienne : 75 €</p> <p>+ Ugine : 30% (maxi 350€)</p>	<p>+ Cté de Com du Pays de Gex : 80 €/m² plafonnée à 960 €</p> <p>+ Grézy sur Aix : 30 €/m² max 150€</p> <p>+ Le Bourget du Lac : 30 €/m² (maxi 300 €)</p> <p>+ Meylan, Modane; Mouxy : 500 €</p> <p>+ Mognard, St François de Sales : 100 €</p> <p>+ Montailleur : 20% (maxi 250€)</p> <p>+ Montmélian : 1150 €</p> <p>+ Montvalezan : 30 €/m²</p> <p>+ Moutiers, St Alban des Villards : 400 €</p> <p>+ St Martin de Belleville : 600 à 1000€</p> <p>+ St Rémi de Maurienne : 75 €</p> <p>+ Ugine : 30% (maxi 500€)</p>		<p>Collectif :</p> <p>+ CG Savoie (collectivité et établ public) : 1 €/Wc plafonné à 150 000 €</p> <p>+ Annecy : 20% du coût de l'installation dans le cadre d'une SCI ou d'une copropriété (réalisé par une un installateur QualiPV ; maxi 4500€)</p>	
--	--	---	--	--	--

	CESI	SSC	ECS Collective	Photovoltaïque	Gestion des dossiers et contacts
Guadeloupe	<i>Pas d'informations</i>	<i>Pas d'informations</i>	<i>Pas d'informations</i>	<i>Pas d'informations</i>	ADEME Guadeloupe 05 90 26 78 05
Guyane	<u>EDF + Région :</u> 300 €/m² maximum	Aucune aide	Programme Régionale de Maîtrise de l'Energie (PRME) (Région, Département, ADEME, EDF) Secteur concurrentiel : le calcul de la subvention s'applique sur le surcoût de l'installation solaire par rapport à une solution de référence électrique. Dans le secteur social, le calcul de la subvention s'applique sur le coût de l'installation solaire. Le coût éligible est plafonné à 1,75 €/kWh productible annuellement. Et l'aide ADEME est plafonnée à 0,64 €/kWh	<i>Particuliers et collectif</i> <u>Electrification rurale (site isolé) avec defiscalisation :</u> (plafonné à 1,8 kWc pour les particuliers, et 3 kWc pour les professionnels) - Assiette éligible Région/FEDER : 4 €/Wc - Aide EDF : 2,17 €/Wc	ADEME Guyane 05 94 31 73 60
Martinique	<u>Aide EDF :</u> 200 €/unité (référence 200 litres)	Aucune aide	ADEME+collectivités au cas par cas (dans la limite de l'encadrement communautaire) Aide à la décision (50% des coûts d'études)	<i>Particuliers et collectif</i> <u>Electrification rurale (site isolé) :</u> ADEME+FEDER : 4 €/Wc ou FACE+ADEME à 95% <u>Production d'électricité raccordée au réseau :</u> Aide possible au cas par cas par dérogation au système d'aide, pour projets exemplaires	ADEME Martinique 05 96 63 51 42 EIE 05 96 59 19 60
La Réunion	<u>Aide EDF :</u> 217 €/unité (référence 300 litres)	Aucune aide	<u>Social locatif :</u> 80% maxi de l'assiette HT (assiette de 4 000€/logt dans le neuf et de 4 800€/logt dans l'existant) (pas d'aide pour le résidentiel en accession et le locatif privé) <u>Agriculture, industrie et tertiaire :</u> 60% maximum du surcoût solaire HT <u>Grands groupes :</u> 50% HT maximum <u>Climatisation solaire :</u> 50% maximum (+10% PME/PMI)	<i>Particuliers et collectif</i> <u>Electrification rurale (site isolé) :</u> Aide FACE (79%) + complément ADEME (16%)	ADEME Réunion 02 62 71 11 30